

## À l'heure où il est désormais possible d'effectuer sa demande de **carte grise** en ligne et d'effectuer soi-même son diagnostic auto, il devient important de pouvoir lire et comprendre le contenu de son certificat d'immatriculation.

**La carte grise est au même titre que le permis de conduire un document obligatoire** qui peut notamment être demandé lors d'un contrôle automobile.

Nous ne pouvons donc que vous conseiller d'être en règle et si ce n'est pas le cas d'effectuer les démarches nécessaires pour afin d'en obtenir une le plus rapidement possible !



## Informations principales de la carte grise

### Immatriculation du véhicule

* **A** indique votre **numéro d'immatriculation**, propre à votre voiture.
* **B** précise la **date de la première mise en circulation** de votre véhicule, et donc de la première immatriculation et carte grise.
* **I** plus bas, est inscrite la date à laquelle a été émis votre actuel certificat d'immatriculation.
* **H** est normalement vide car correspond à la durée de validité de la carte grise, qui est illimitée.

### Informations sur le propriétaire du véhicule

* **C.1** affiche le Nom et Prénom du **propriétaire**.
* **C.4a** précise que l'individu indiqué en C.1 est détenteur du véhicule.
* **C.4.1** indique le ou les éventuels **cotitulaires** pouvant aussi utiliser le véhicule.
* **C.3** se trouve votre adresse liée au véhicule immatriculé, afin de recevoir les courriers concernant votre voiture comme les contraventions par exemple !

### Informations générales sur le véhicule

* **D.1** affiche la **marque** de votre voiture.
* **D.2** précise la version, le type et la variante du véhicule sous la forme d'un code.
* **D.2.1** apparaît le Code National d'Identification du Type (CNIT).
* D.3 indique votre **modèle** de votre voiture (Ex : Clio, 208...)

### Numéro d'identification du véhicule (V.I.N.)

**E** indique votre Numéro d’identification du véhicule (VIN). Il correspond à votre automobile et est donc **unique**. Il est aussi visible directement sur votre voiture (l'emplacement diffère selon la marque et le modèle), ce qui sert lors du contrôle technique afin de **vérifier avec la carte grise qu'il s'agit du bon véhicule**.

### Informations sur les masses maximales du véhicule

* **F.1** affiche en kg le **poids total admissible en charge** selon le constructeur. Au-delà, votre véhicule peut être difficilement contrôlable !
* **F.2** indique le poids total autorisé pour le véhicule seul dans le pays d'immatriculation.
* **F.3** précise le poids total autorisé du véhicule plus tout autre dispositif tracté dans le pays d'immatriculation.
* **G** affiche le poids de votre véhicule en l'état plus la carrosserie, le poids du conducteur et éventuellement le dispositif d'attelage.
* **G.1** indique le poids à vide national.

## Informations secondaires de la carte grise

### Catégorie du véhicule (CE)

* **J** affiche la catégorie de votre véhicule (CE).
* **J.1** indique le genre national, (différencie voiture particulier et professionnelle).
* **J.2** précise le format du véhicule au niveau européen (carrosserie).
* **J.3** précise le format du véhicule au niveau national (carrosserie).
* **K** indique le numéro de réception par type pour un véhicule d'import.

### Informations sur l'énergie et la puissance du véhicule

* **P.1** indique la cylindrée (en cm3).
* **P.2** précise la puissance nette maximale (en kW).
* **P.3** affiche par une abréviation le **type de carburant**.
* **P.6** indique votre nombre de "**chevaux fiscaux**" (puissance administrative nationale).
* **Q** affiche seulement pour les motocyclettes le rapport puissance/masse en kW/kg.

### Autres informations

* **S.1** indique le **nombre de places assises maximum** incluant le siège conducteur
* **S.2** indique le nombre de places debout maximum (pour un bus par exemple)
* **U.1** indique le niveau sonore du véhicule à l'arrêt (en DBa)
* **U.2** indique la vitesse du moteur (en min^-1)
* **V.7** indique votre **rejet de CO2 (en g/km) dans l'air** sur 1km de conduite type "croisière".
* **V.9** indique la classe environnementale

### Contrôle technique

**X.1** indique la **date d'échéance du dernier** [**contrôle technique**](https://www.boutiqueobdfacile.fr/blog/passer-controle-technique-succes-p20.html#_blank) effectué. Des vignettes avec une nouvelle date sont ensuite collées sur la carte grise afin de maintenir l'échéance à jour.

### Détail des taxes de la carte grise (en €) et mentions spéciales

* **Y.1** indique le montant de la taxe régionale
* **Y.2** indique le montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports
* **Y.3** indique le montant de l'Ecotaxe / Taxe CO2
* **Y.4** indique le montant de la taxe de gestion administrative
* **Y.5** indique le montant de la redevance pour l'acheminement du certificat d'immatriculation
* **Y.6** indique le montant total des taxes et de la redevance ci-dessus
* Les repères en **Z** sont liés à des cas particuliers comme les voitures de collection, les auto-écoles, etc.